



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022 – 20H
PROCES VERBAL

Présents : MM. GUELOU Hervé, LE CORRE Jean-Yves, JAMIN-KIEFFER Marie, TANGUY Isabelle, LE GALL Erwan, TANGUY Marie-Laure, ROCHE Françoise, LE CALVEZ Michel, PICHOURON Jean-Luc, RIOU Michel, LE GUYADER Sabrina, LE PAGE-DUBOIS Françoise, CHEVENIER Marie, Séverine CAPRA formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mr MORVAN Rémi (procuration à Mr RIOU Michel)

Secrétaire de séance : Marie-Laure TANGUY

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Présents	14
Procurations	1

1- Subventions 2022

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal fixe comme suit la liste associations bénéficiant d'une subvention pour l'année 2022 :

ASSOCIATIONS	2022
APE	200 €
ACVG	30 €
SKOL DIWAN	20 €
US TREMEL	150 €
SON AR MEIN	60 €
LA PLB MUCO	90 €
SAPEURS POMPIERS	100 €
SNSM	50 €
SOCIETE DE CHASSE	100 €
BIBLIOTHEQUE	250 €
DONNEURS SANG	50 €
HENTCHOU TREUZ	280 €
ASSO.SPORTIVE COLL.PENKER	60 €
TOTAL	1440€

2- Tarif des concessions au cimetière communal

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs des concessions du cimetière communal.

Les tarifs concernent les types de concessions suivants : Caveau, cavurne ainsi que les cases de columbarium récemment installées dans le cimetière communal.

- **30 ans** : 100 € (cent euros)
- **50 ans** : 150 € (cent cinquante euros)

3- Création d'un jardin du souvenir : tarif des plaques du souvenir

La commune de Plufur vient de finir la création du jardin du souvenir dans le cimetière communal avec la possibilité pour les familles qui le souhaitent d'apposer une plaque d'identification en mémoire du défunt.

Le Maire indique que l'acquisition d'un titre de concession donnera droit à la dispersion des cendres et à une plaque en marbre remise à la famille. Celle-ci devra faire graver, à sa charge, les noms, prénoms, du défunt ainsi que son année de naissance et de décès.

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} octobre 2022, à **50 €** le prix d'achat d'une plaque du souvenir.

4- Désignation d'un correspondant incendie et secours

Un correspondant Incendie et Secours doit être nommé avant le 01 novembre 2022. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du SDIS, informera, sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mr RIOU Michel, Correspondant Incendie et Secours

5- Mise en concurrence du contrat groupe assurance statutaire du CDG 22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023 et prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2024.

6- Approbation du « Contrat départemental de territoire 2022-2027 » - Autorisation de signature du CDT 2022-2027

Le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à **76 654 € H.T** pour la durée du contrat et autorise M. le Maire à signer le « **contrat départemental de territoire 2022-2027** » ainsi que tout acte s'y rapportant.

7- Entretien et réparation du matériel de la boulangerie

Le Maire indique qu'afin de permettre le bon fonctionnement de la boulangerie communal, il est nécessaire de procéder à des travaux de réparations du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis de IDV FOURNIL concernant le remplacement du bac à buée complet sur four pour un montant de **3491.04 € TTC** ainsi que le remplacement de la courroie du batteur Electrolux pour **762.95 € TTC**.

8- Travaux de peinture - boulangerie

Le maire indique qu'afin de permettre la remise en état des huisseries de la boulangerie, il convient de procéder à des travaux de peinture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise DERRIEN DECORATION concernant des travaux de peinture qui s'élèvent à un montant de **5 532 TTC**.

9- Décision Modificative N°3

Le Maire fait part de plusieurs factures à régler et pour lesquelles les crédits sont insuffisants, ainsi qu'un nouvel amortissement qui concerne des travaux de rénovation du foyer B26, rue des Troënes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°3 au budget 2022 comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Crédits à ouvrir :

Compte 231	Opération 155	Chapelle Saint Nicolas	+	348 €
Compte 2135	Opération 167	Travaux AMO école	+	74 €

Crédits à réduire :

Compte 2184	Opération 153	Maison des services	-	422€
-------------	---------------	---------------------	---	------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Crédits à ouvrir :

Compte 2804182	Amortissements		+	28 €
----------------	----------------	--	---	------

Crédits à réduire :

Compte 1641	Emprunt		-	28€
-------------	---------	--	---	-----

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Crédits à ouvrir :

Compte 681	Amortissements		+	28 €
------------	----------------	--	---	------

Crédits à réduire :

Compte 6063	Fournitures non stockées		-	28 €
-------------	--------------------------	--	---	------

10- Programme de voirie 2022

Monsieur le Maire présente les différents devis actualisés suite à la hausse des matières premières, établis par le service voirie de Lannion-Tregor-Communauté.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité confie ces travaux au service voirie de Lannion-Tregor Communauté, pour un montant en investissement total de **245 929.34 €** réparti sur le budget 2022 et 2023.

Le Maire précise que la somme de 200 000 € est prévue au budget 2022, opération 178, article 231. Le montant total des devis validés au budget 2022 s'élève à **199 441.62 €** comme suit :

- VC de Keramono : 8 067.51 € TTC
- VC du Bourg vers kernabalen : 16 164.90 € TTC
- VC de Kernabalen : 30 943.06 € TTC
- VC de Rostang : 13 803.66 € TTC
- VC de Bérépos : 25 554.89 € TTC
- VC de Covenant Daniel 5 357.83 € TTC
- VC de Guern Ar C'Hastel 16 591.62 € TTC

- VC de Kozh Stank 33 604.90 € TTC
- VC de Kerlaëron 32 684.06 € TTC
- VC de Traou Kerlaëron 6 314.12 € TTC
- VC de Kozh Stank à route de Lanvellec 43 103.97 € TTC
- Busage keramono, Kerlaëron etc... 10 259.15 € TTC
- Mise en œuvre gaine EDF VC Kozh Stank 3 479.67 € TTC

Le Maire précise que le devis concernant la mise en œuvre d'une gaine EDF sera remboursé par ENEDIS et prévu en recette d'investissement au **Budget 2023**.

Le Maire précise également qu'en raison des hausses des tarifs, deux des devis seront prévus sur le budget **2023**, opération **178**, article **231** pour un montant total **46 487.72 €**

- VC de Rostang : 13 803.66 € TTC
- VC de Kerlaëron : 32 684.06 € TTC

11- Amortissement SDE 2022

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à l'amortissement de la somme de 429.15 € correspondant à des travaux de d'éclairage public par le SDE sur un éclairage public, foyer B26 et de déterminer la durée de l'amortissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'amortir sur **15 ans** la somme de **429.12 €** soit une **annuité de 28 €** à compter de **2022**. Soit un montant global d'amortissement pour l'année 2022 de **4775 €**.

12- Travaux de sécurisation de la place Jean Moulin

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal du projet de travaux de sécurisation de la Place Jean Moulin et des accès autour de l'église Saint Florent.

Il précise que ces travaux peuvent bénéficier d'un financement au titre de la **DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) **2023** et propose de présenter un dossier en ce sens auprès des services de l'État.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité confirme son intention de procéder à des travaux de sécurisation de la Place Jean Moulin pour un estimatif global de **255 675 € HT** et sollicite une subvention à hauteur de **35 %** du montant total HT des travaux au titre de la DETR 2023 dans la thématique « **TRAVAUX OU EQUIPEMENTS DE VOIRIE LIES A LA SECURITE** » soit un montant sollicité de **89 486 €**.

13- QUESTIONS DIVERSES

- Achat œuvre d'art - Bullit BALLABENI

Le maire rappelle qu'une convention d'exposition d'une œuvre d'art « Mineral I » a été mise en place avec MR Bullit BALLABENI depuis le 11 septembre 2020.

Le Maire propose d'acquérir définitivement cette œuvre d'art qui aujourd'hui fait partie du paysage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de MR BULLIT BALLABENI concernant l'acquisition de l'œuvre d'art « Mineral I » pour un montant de 5000 € TTC.

- Contrat de maintenance - Chaufferie bois

Le maire indique que depuis l'acquisition de la chaufferie bois en 2020, aucune maintenance n'a encore été effectuée. Il convient donc de mettre en place un contrat de maintenance chaque année. Une seule entreprise a répondu à notre demande, l'entreprise LE BIHAN de Bégard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise LE BIHAN concernant l'entretien de la chaufferie bois et de la centrale de traitement d'air pour un montant de **843 € TTC** comprenant 1 passage par an.

- Avenant au bail - reprise de la boulangerie

Le Maire informe qu'en raison du changement de propriétaire de la Boulangerie-Epicerie-Bar-Tabac en juillet dernier, MR DELAHAYE Fabien, nouveau gérant a entrepris les démarches pour modifier son contrat de fourniture électrique chez EDF.

En raison du contexte particulier que nous traversons, le coût de l'énergie a très fortement augmenté et le nouveau contrat proposé par le EDF a augmenté de 500 %.

Afin d'éviter une éventuelle fermeture pour les gérants qui seraient dans l'incapacité de régler ses factures, Le Maire propose d'intégrer le contrat du point de livraison de la boulangerie au contrat de la commune qui fait parti du groupement d'achat en énergie du SDE22.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à intégrer le point de livraison de la boulangerie au contrat de groupement d'achat en énergie du SDE22.

Le Maire précise que la Mairie émettra un titre chaque mois afin de refacturer le coût de l'électricité au gérant de la boulangerie, une régularisation sera effectuée en fin d'année en fonction de l'évolution des tarifs.

- Tournage à la chapelle Saint Nicolas

La mairie a été contacté concernant le tournage d'un court-métrage de fiction à la chapelle Saint-Nicolas et sur les sentiers alentours. Ce tournage aura lieu début décembre, entre le 1^{er} et le 20 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 23H00

Le Maire,

H. GUELOU

